

# INTERVENTION DE LA DIRECTION EN GESTION DISCIPLINAIRE

Deux facteurs en particulier sont à la source de nombreux problèmes vécus par les personnes impliquées dans la gestion des ressources humaines : le mystère et les appréhensions concernant les aspects techniques de la gestion disciplinaire et la difficulté réelle qu'éprouvent bon nombre de gestionnaires à accepter, sur le plan humain, de jouer leur rôle à cet égard. Cette session vise à :

- prendre conscience des assises juridiques solides pour agir;
- connaître les outils mis à sa disposition;
- s'outiller de manière à être en plein contrôle devant un dossier de nature disciplinaire;
- apprendre à gérer les situations pouvant entraîner le déclenchement du processus disciplinaire;
- bien maîtriser la distinction entre le harcèlement et la gestion disciplinaire.

<b>Clientèle visée</b>	Directions d'établissement
<b>Durée</b>	1 journée
<b>Date et lieu</b>	Disponible sur demande à la commission scolaire
<b>Coût</b>	2 350 \$ pour la session, plus les taxes et les frais de séjour et de déplacement du formateur
<b>Formateur</b>	René Paquette, avocat, Langlois, Kronström, Desjardins – représente depuis plus de 30 ans des commissions scolaires et d'autres institutions du secteur public.